

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

février 2008

Québec, le 3 avril 2008

Madame Denyse Blanchet
Directrice générale
Collège Montmorency
475, boul. de l'Avenir
Laval (Québec) H7N 5H9

Objet : Suivi au rapport d'évaluation du programme *Techniques de bureautique, spécialisation micro-édition et hypermédia* (412.A0)

Madame la Directrice générale,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, lors de sa réunion du 7 février 2008, a pris connaissance du rapport d'activités du programme *Techniques de bureautique, spécialisation micro-édition et hypermédia* dans lequel vous présentez les suites apportées aux deux recommandations qu'elle avait formulées dans son rapport d'évaluation de ce programme.

La première recommandation visait la révision des stratégies et des modes d'évaluation des apprentissages de façon à ce qu'ils attestent l'atteinte des objectifs et standards pour chacun des cours. Plusieurs actions, en lien avec la révision du plan de formation, ont été réalisées pour répondre à cette recommandation, notamment le travail réalisé par les enseignants touchant la planification des évaluations et la révision des plans de cours. De plus, des formations portant sur l'approche par compétences, sur la rédaction de plans de cours et l'évaluation des apprentissages dans le cadre de l'approche par compétences ont été offertes aux enseignants. Les plans de cours de la première session que le Collège a fait parvenir à la Commission montrent que l'approche par compétences est mieux intégrée. Tous les plans de cours prévoient des activités d'évaluation formative et les activités d'évaluation sommative sont davantage axées sur la pratique que sur la théorie. La Commission constate également que plusieurs cours prévoient la réalisation d'un projet individuel par l'étudiant en plus des examens pratiques. Les démarches menées par le Collège pour répondre à cette recommandation présentent un grand intérêt. Toutefois,

la Commission ne pourra se prononcer que lorsque tous les plans de cours auront été révisés pour correspondre au nouveau plan de formation et que le travail de planification des évaluations sera complété.

La seconde recommandation portait sur les apprentissages essentiels réalisés dans le programme et leur évaluation lors de l'épreuve synthèse. Les enseignants du programme ont élaboré un profil de sortie des diplômés définissant les apprentissages réalisés dans le programme tant en formation spécifique qu'en formation générale. Ce profil de sortie prend également en compte les buts généraux du programme. L'épreuve synthèse a aussi été révisée et intègre mieux les diverses dimensions du programme. La Commission estime donc satisfaisantes les suites données par le Collège à cette recommandation.

Étant donné que les travaux entrepris par le Collège pour donner suite à la première recommandation ne sont pas terminés, la Commission s'attend à être informée du résultat de la révision des plans de cours et de la planification des évaluations. Elle demande donc au Collège de lui faire parvenir au moment opportun les plans de cours révisés et les épreuves terminales associées à chacun de ces cours.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur

c. c. M^{me} Carole Rivest Turgeon, directrice des études